

Extrait du registre des délibérations

Le 25 septembre 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Etaient présents : • ARCINS : Claude GANELON • ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • CANTENAC : Fabienne OUVRARD, Philippe BRUNO, Roger DEGAS • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN • LABARDE : Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • LUDON MEDOC : Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Véronique SABACA • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE • MARGAUX : Allan SICHEL • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Virginie GARNIER, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU • SOUSSANS : Annette MAURIN

Absents excusés : Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Jean-Claude MARTIN, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD pouvoir à Martine VALLIER, Jacques DELHOMME, Claude BERNIARD pouvoir à Gérard DUBO, Nathalie SCHYLER-SCHRODER pouvoir à Allan SICHEL, Christian DECAUDIN pouvoir à Josette JEGOU, Christian SAUVAGE pouvoir à Didier MAU, Pierre-Yves CHARRON, Christophe DEMILLY pouvoir à Annette MAURIN.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 28 • **Votants :** 36

Secrétaire de séance : Véronique SABACA

2014-2509-93 Modification de la quotité de travail pour deux agents

Dans le cadre de la réorganisation des services, il a été nécessaire de modifier la quotité de travail pour deux agents. Le Comité Technique a été sollicité le 26 août 2014 sur ce sujet et a donné un avis favorable.

Il vous est donc proposé :

- de fermer un poste d'adjoint technique de 2^e classe à 17.5/35^{ième} et d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 2^e classe à 35/35^{ième}
- de fermer un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à 20/35^{ième} et d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à 35/35^{ième}

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide :**

- de fermer un poste d'adjoint technique de 2^e classe à 17.5/35^{ième} et d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 2^e classe à 35/35^{ième}
- de fermer un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à 20/35^{ième} et d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à 35/35^{ième}

Pour copie conforme
Arsac, le 26 septembre 2014

Le Président

